

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 22 octobre 2024

Délibération N° DE_2024_104

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	6	8
Date de la convocation : 16/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : EMMANUEL VERILHAC représenté par Jean BYKENS, Emilie MALEYSSON représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention CDG MNT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait souscrit à une convention de Participation Prévoyance « Maintien de salaire » auprès de la MNT par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Ardèche. Cette convention a pour but l'indemnisation des agents en cas d'arrêts maladie de longue durée.

Suite à l'augmentation du taux qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 (celui-ci passera de 1.36% à 1.40%), il convient de signer un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- AUTORISE Madame le Maire a signé l'avenant concernant l'augmentation du taux ainsi que tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance



Valentin BESNIER

Date de transmission de l'acte: 23/10/2024
Date de reception de l'AR: 23/10/2024

007-210701470-DE_2024_104-DE
A G E D I

